

La Défense, le 10 janvier 2025,

NOTE D'INFORMATION N° 02/2025

Objet : Transfert des jours de RTT N-1 vers le CET

Nous vous rappelons que vous avez **jusqu'au 15 janvier 2025** pour transférer vos RTT N-1 vers votre CET directement depuis l'outil Kelio.

Ce transfert concerne tous les collaborateurs ayant au minimum un an d'ancienneté.

La limite du transfert des RTT N-1 vers le CET est fixée à 4 jours par an. Pour rappel, aucune demi-journée ne pourra être placée sur le CET.

➤ **La procédure est la suivante:**

1° Sur la page d'accueil de Kelio, cliquez sur la vignette « RTT N-1 vers CET » :



2° Dans « filtre », modifiez la date en indiquant « du 01/01/2025 au 01/01/2025 » puis cliquez sur « Appliquer » :



3° Ensuite, allez sur « Traiter » :

La ligne « Solde RTT N-1 à transférer avant le 15 janvier » est celle qui vous permettra d'effectuer le transfert de vos RTT N-1 vers votre CET, en indiquant le nombre de jours de RTT N-1 que vous souhaitez transférer dans votre CET dans la limite de 4, puis validez.

Ci-dessous la capture d'écran :



4° Pour finir, Kelio vous indiquera que votre demande est en attente de Visa par le Service RH. Toutes les demandes seront traitées avant le 31 janvier 2025.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur

Diffusion Générale